Avis 07-A-10 du 26 septembre 2007

relatif au rapprochement des activités de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et de la société Unibail Holding SA dans le secteur de la gestion de sites de congrèsexpositions et de l'organisation de foires et salons

Posted on: 06 décembre 2007

Secteur:

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Présentation de l'avis

Informations sur l'avis

Origine de la

saisine

Ministre de l'Economie, des Finances et

de l'Industrie

Dispositif(s)

se référer à l'avis

Entreprise(s)

concernée(s)

Unibail Holding SA, Chambre de

commerce et d'industrie de Paris (CCI)

Lire

le texte intégral de l'avis 543.08 Ko